

## La crise sanitaire et économique fragilise les comptes de l'assurance-chômage

L'Unédic a annoncé, mercredi 24 février, un déficit de 17,4 milliards d'euros fin 2020

Les comptes de l'assurance-chômage accusent de façon vertigineuse le coup de la récession qui frappe le pays depuis le début de l'épidémie de Covid-19. Fin 2020, son déficit a plongé à -17,4 milliards d'euros, selon les chiffres adoptés, mercredi 24 février, par le bureau de l'Unédic, l'association copilotée par les partenaires sociaux qui gèrent le dispositif. «L'Unédic a joué son rôle d'amortisseur», a commenté Christophe Valentie, directeur général de l'organisme, lors d'un point de presse.

Celui-ci a mentionné que «près de 3 millions de personnes» sont indemnisées par le régime et que plusieurs millions de travailleurs - «8 ou 9 millions» au plus fort de la crise - sont couverts dans le cadre du chômage partiel. «Tout cela a un coût», a estimé M. Valentie. En 2020, les dépenses d'allocations-chômage ne représentent qu'un quart du déficit, selon l'Unédic. Ce qui alourdit considérablement la facture, c'est le financement du chômage partiel (55 % du déficit), pris en charge pour un tiers par l'Unédic et aux deux tiers par l'Etat. A cela, il convient d'ajouter les baisses de recettes liées à la crise : reports et exonérations de cotisations, baisse de la masse salariale sur laquelle sont assises les contributions à l'assurance-chômage et rentrées d'argent plus

faibles en raison du chômage partiel, exonéré de cotisations.

Un effet de ciseau redoutable qui entraîne une dégradation très brutale des comptes, alors que, début 2020, avant l'apparition du coronavirus, un retour aux excédents était prévu pour 2021. «Dans une perspective économique encore dégradée pour les années 2021 et 2022, les dépenses d'activité partielle et d'allocation resteraient élevées en raison de l'augmentation du chômage et du maintien exceptionnel en indemnisation de demandeurs d'emploi en fin de droit», note l'Unédic.

### Texte commun

Conséquence : cette année, le déficit resterait à un niveau très haut, -10 milliards d'euros, quand il se résorberait à -6,4 milliards d'euros en 2021. Ces chiffres sont à manier avec précaution, a souligné Eric Le Jaouen, président (Medef) de l'Unédic, qui a pointé «l'ensemble des incertitudes qui pèsent sur notre économie», tant vis-à-vis de la situation sanitaire que des politiques de soutien, «dont on ne sait pas quand elles s'arrêteront».

En 2021, l'organisme «fait l'hypothèse que les mesures de maintien de l'emploi devraient s'estomper dans le courant de l'année» : «La fin des aides et une conjoncture encore fragile entraîneraient la destruction de 230 000 em-

ploi» cette année, après la destruction de 360 500 emplois dans le privé en 2020, selon des chiffres de l'Insee. «Environ 2,95 millions de personnes» seraient ainsi indemnisées fin 2021, ajoute l'organisme. L'année prochaine, le nombre de demandeurs d'emploi percevant une allocation-chômage «diminuerait de 125 000 grâce aux 210 000 créations d'emplois attendues, ce qui porterait le nombre de chômeurs indemnisés à environ 2,8 millions de personnes fin 2022», poursuit l'Unédic. Le niveau de l'emploi reviendrait alors «à son niveau de 2020».

Résultat : la dette s'envole. En 2020, elle a atteint 54,2 milliards d'euros, contre 38,4 milliards d'euros anticipés avant la crise. Elle serait de 64,2 milliards d'euros en 2021 et de 70,6 milliards d'euros à la fin de 2022. L'Unédic estime l'impact lié à la crise économique sur ses finances entre 2020 et 2022 à «près de 39 milliards d'euros». Si Patricia Ferrand, vice-

présidente (CFDT) de l'Unédic, a assuré que «les investisseurs nous font toujours confiance», M. Le Jaouen a rappelé que «l'Etat envisage de cantonner ou, en tout cas, d'amortir [sa dette Covid] sur une durée exceptionnelle - plusieurs dizaines d'années» et «qu'il y aurait une forme de cohérence à ce que le traitement de l'amortissement soit comparable entre la partie Unédic et la partie Etat».

Précision importante : toutes ces prévisions ont été réalisées avec «les règles de l'assurance-chômage d'aujourd'hui», a indiqué M. Valentie, «car nous ne connaissons pas les modifications qui auront lieu». Elles n'intègrent pas les changements de la réforme de 2019, dont les dispositions ont été suspendues, reportées ou adoucies par le gouvernement depuis le début de la crise. Le sujet doit être abordé lors d'une réunion mardi 2 mars entre la ministre du travail, Elisabeth Borne, le patron et les syndicats. Mardi, ces derniers ont fait monter la pression en publiant un texte commun - une première sur le sujet - pour dire tout le mal qu'ils pensent de cette réforme. Si toutes les dispositions initialement envisagées étaient appliquées, les économies réalisées seraient, selon l'Unédic, de 1 milliard d'euros en 2021 et de 2,6 milliards d'euros en 2022. ■

RAPHAËLE BESSE DESMOULIÈRES

**Avant  
l'apparition  
du Covid-19,  
un retour aux  
excédents était  
prévu pour 2021**

Le Monde  
2612

# Chômage partiel, télétravail : un inspecteur du travail raconte

En poste dans l'est de la France, Chérif Belbacha témoigne de son quotidien alors que certaines entreprises tentent de contourner les règles liées au Covid.

PAR BÉRANGÈRE LEPETIT

@Berlepetit

**IL N'ARRÊTE PAS.** Chaque jour, Chérif Belbacha, inspecteur du travail dans la région Grand-Est, se rend dans les entreprises de façon inopinée, vérifiant si les recommandations gouvernementales concernant le télétravail ou encore le respect du chômage partiel sont bien appliquées.

« Depuis l'essor de la pandémie de Covid-19, le rythme s'est accéléré », reconnaît Chérif, qui a un bassin d'emploi de 10 000 salariés sous sa responsabilité. Et doit, ces derniers temps, en plus des inspections liées au Covid, poursuivre ses missions habituelles. « On ne peut pas laisser de côté pendant ce temps la sécurité sur les chantiers du BTP (bâtiment travaux publics) ou les licenciements de salariés protégés. Il faut vérifier au quotidien si le Code du travail est bien appliqué ! » résume-t-il.

## Trop d'effectifs sur place dans des agences bancaires

Y a-t-il donc beaucoup de sociétés qui ne suivent pas les directives ? « Il arrive que des entreprises ne jouent pas le jeu », reconnaît-il. Sur le sujet du travail en distanciel, tandis que le gouvernement rappelle que « le recours au télétravail peut être total si la nature des



Metz (Moselle), lundi. Chérif Belbacha observe le plus de fraudes sur le respect de l'activité partielle, notamment dans la restauration et le BTP.

tâches le permet », 2 à 3 % seulement des entreprises que Chérif Belbacha a pu inspecter sont contrevenantes. « Notamment dans la banque ou l'assurance, j'ai pu visiter des agences ces derniers temps où la moitié des effectifs était sur place », raconte-t-il. Or, « quand les tâches peuvent être télétravaillées, elles doivent l'être », rappelle-t-il. « On ne peut pas laisser travailler 4 ou 5 personnes dans chaque agence. »

« Dans les centres d'appels également, il y a des open spaces où l'on m'a aussi répondu que le personnel était

sur place car en formation, poursuit-il. Cela n'est pas admissible. » Dans ce cas, un échange s'engage alors avec le chef d'entreprise pour savoir si les salariés ont la possibilité de travailler à distance. « S'il vient à refuser, on le met en demeure de mettre ses salariés en télétravail », poursuit Chérif qui impose alors à l'employeur de se conformer à cette recommandation sous quelques jours. En cas de non-respect à l'issue de ce délai, l'inspecteur peut dresser un procès-verbal.

Quelles sont les mesures les moins bien respectées par

les entreprises ? « Ce qui revient le plus, c'est le manque de gel hydroalcoolique ou alors, durant les temps de pause, les vestiaires ou réfectoires où il n'est pas possible de bien respecter la distanciation », constate-t-il aussi.

Mais c'est sur le respect de l'activité partielle que cet inspecteur du travail observe le plus de fraudes, notamment dans la restauration et le BTP. « Cela représente près de 10 % des entreprises qui déclarent de l'activité partielle sur mon secteur, sans pour autant l'appliquer », constate-t-il. Il existe différents cas de figure. « Dans certaines entreprises, ça commence petit

à petit par un mail ou deux envoyés aux salariés qui sont au chômage partiel. Puis on les réunit, on leur confie une mission. Finalement, les salariés travaillent. » Tout en touchant 84 % de leur salaire versé par l'Etat... « Dans la restauration, lorsque l'établissement fait de la vente à emporter, si des salariés sont sur place dans les cuisines, ils ne peuvent pas toucher dans le même temps le chômage partiel », rappelle l'inspecteur qui a pourtant constaté cette infraction.

## Des sociétés s'inventent des salariés

Parfois, « l'escroquerie », dit-il, est même caractérisée. « En termes d'embauches, certaines PME ou grandes sociétés passent bizarrement du simple au double, s'inventent des salariés. Je suis même confronté à des entreprises qui n'existent tout simplement pas, prennent des identités fictives ou vont jusqu'à prendre l'identité d'autres entreprises existantes qui ne se sont pas manifestées pour réclamer de l'activité partielle. »

L'employeur risque dans ce cas jusqu'à deux ans de prison et 30 000 € d'amende. Il doit aussi rembourser l'intégralité des sommes perçues et ne peut pas bénéficier, pendant cinq ans, d'aides publiques pour l'embauche ou la formation de salariés.

LEFRED MARVAUX

Le Parisien  
2612

# Les Français enclins à gonfler leur épargne face à la crise

## SOCIAL

**Le moral des ménages a légèrement reculé en février, selon l'Insee.**

Guillaume de Calignon  
@gcalignon

Les Français restent déprimés et entrevoient l'avenir économique avec pessimisme. Selon l'Insee, la confiance des ménages dans la situation économique a perdu 1 point à 91 points en février, restant sous sa moyenne de longue période. Couvre-feu national à 18 heures, légère hausse des contaminations au Covid qui laisse planer le risque d'un troisième confinement... Les raisons de ne pas avoir le moral sont évidemment nombreuses. La difficulté à laquelle va faire face l'économie, c'est que la déprime risque d'avoir des conséquences sur l'activité, qui s'auto-entretient, comme dans un cercle vicieux.

La part des ménages qui considèrent que le niveau de vie en France va s'améliorer au cours des douze prochains mois est de nouveau en baisse. La crainte des Français vis-à-vis du chômage est, elle, en hausse en février. La proportion de ménages indiquant avoir peur pour son emploi « se rapproche de son niveau historique de juin 2009 », indique l'Insee.

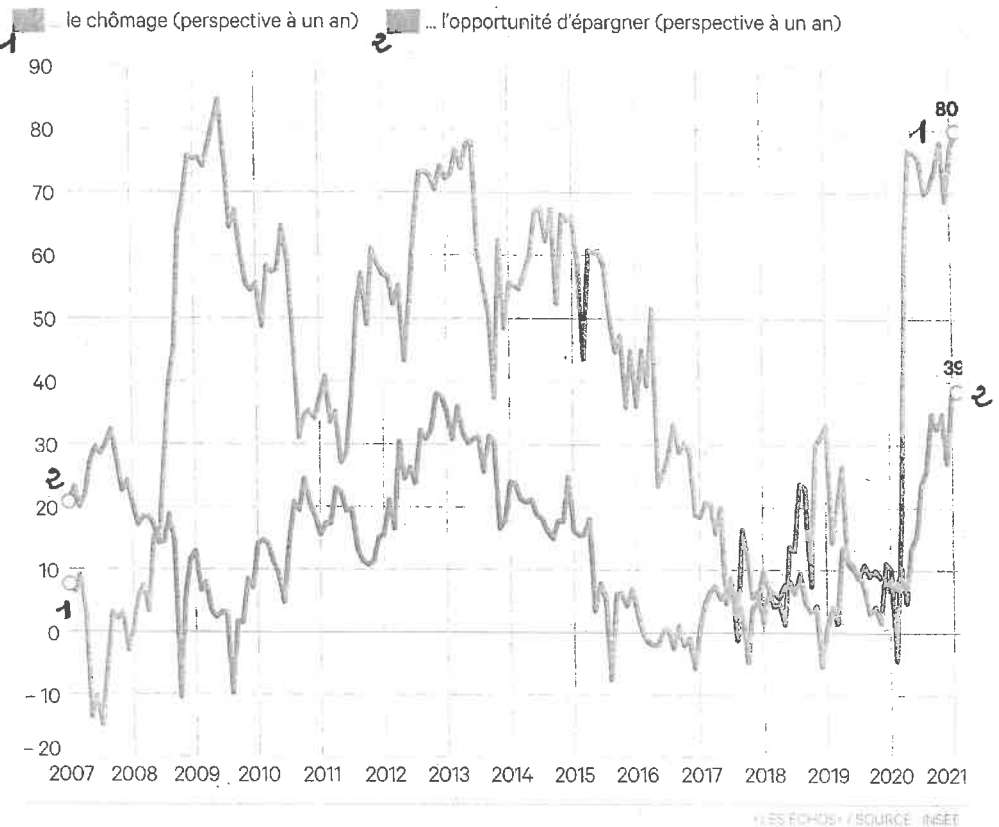
### 200 milliards d'épargne en deux ans

Tout cela n'incite pas à la consommation, au moins à court terme, tant que le virus circule dans la population et que l'immunité collective n'est pas atteinte par la vaccination. Le solde d'opinion des ménages estimant qu'il est opportun d'épargner « reste à son plus haut niveau historique » souligne l'Insee.

Ainsi, beaucoup de facteurs semblent favorables à une hausse continue de l'épargne encore cette année. Les économistes de la Banque de France s'attendent à ce que le surcroît d'argent mis de côté par les Français en 2020 et 2021 atteigne la somme colossale de 200 milliards d'euros.

## L'opinion des ménages sur...

Soldes d'opinion, en points



**Les craintes du chômage sont en forte augmentation et les Français jugent qu'il est l'heure d'épargner.**

**Cette déprime et cette prudence risquent de peser sur la reprise.**

Les Echos  
20/12

C'est autant de moins pour la consommation et donc de chiffre d'affaires pour les entreprises.

### Contribution exceptionnelle

Le débat monte pour savoir comment utiliser au mieux cette épargne, d'autant qu'une étude du Conseil d'analyse économique a montré que 70 % de cette épargne provenait des 20 % des ménages ayant les revenus les plus hauts. En début de semaine, l'économiste Philippe Aghion, qui a participé à l'élaboration du programme économique du candidat Emmanuel Macron en 2017, s'est dit favorable à « une contribution exceptionnelle sur les revenus élevés d'une année ». Le professeur au Collège de France insiste sur le fait que cette taxe ne devrait être mise en œuvre qu'une seule fois, que « la fiscalité

doit rester inchangée » et qu'il doit s'agir « d'une initiative de plusieurs pays européens » et ne pas être un cavalier seul de la France.

D'autres économistes sont contre cette contribution, estimant d'abord que celle-ci contribuera à accentuer l'épargne de précaution, ce qui déprimerait encore un peu plus la demande. Ensuite, ils jugent que le surcroît d'épargne sert en partie à financer la dette publique française. Cette taxe n'aurait donc pour seule conséquence que de faire baisser la capacité d'emprunt de l'Etat. Le débat est donc aussi largement politique et irriguera probablement la campagne électorale de la présidentielle de 2022. Il faudrait aussi qu'il se focalise sur la meilleure façon d'utiliser les recettes fiscales qu'apporterait une telle contribution exceptionnelle. ■

> FOCUS

## LE TAUX À DIX ANS FRANÇAIS REDEVIENT POSITIF

Une mauvaise nouvelle pour le «quoi qu'il en coûte». L'argent «gratuit» jusqu'ici pour financer l'endettement de l'État français redevient payant. Un symbole: le taux des OAT françaises à dix ans, passé pour la première fois en territoire négatif en 2019, est redevenu positif, pour la première fois depuis juin 2020. Il cotait à 0,025% jeudi après-midi. Celui des obligations d'État autrichiennes est aussi repassé en positif. Ne restent plus que ceux des Pays-Bas et de l'Allemagne en négatif. Le Bund allemand, référence en zone euro, a atteint -0,22%, proche de ses plus hauts niveaux depuis fin mars 2020, en plein krach au début de la pandémie. Le taux italien à dix ans a vu s'effacer l'«effet Draghi» pour revenir à 0,82%, son niveau d'octobre dernier, ce qui a affecté une nouvelle émission d'obligations publiques de Rome.

Ce mouvement est entraîné par l'envol des taux américains, à 1,48% pour le dix ans, au plus haut depuis un an, en anticipation de l'injection massive d'argent public (1900 milliards de dollars) que le président Joe Biden s'apprête à faire voter par la Chambre des représentants vendredi. Les marchés craignent une surchauffe de l'économie américaine qui pourrait faire bondir l'inflation.

Les tentatives des banquiers centraux, Christine Lagarde à la BCE et Jay Powell à la Fed, pour rassurer, n'ont guère apaisé la nervosité. Les membres du conseil des gouverneurs de la BCE multiplient les prises de parole promettant la poursuite d'un ample soutien monétaire. Ils vont devoir bientôt passer à l'action. «Une hausse trop brusque des taux d'intérêt réels en raison de l'amélioration des perspectives de croissance mondiale pourrait compromettre la reprise économique», a abondé Isabel Schnabel, membre du directoire de la BCE. Les grands argentiers européens ont beau répéter que le risque inflationniste reste limité dans une Europe encore en proie aux restrictions, les craintes ne se dissipent pas. F. C.